



**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT  
DE LA PROCÉDURE DE DEMANDE  
DE SCRUTIN RÉFÉRENDATAIRE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 210-26**

**Adoption du second projet de résolution visant à approuver le projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 14 – Lots 2 642 395, 2 642 397 et 2 642 398, 1171, 1173, 1175, rue du Pont – Construction d'un ensemble immobilier de 46 logements, sous la forme de cinq habitations multifamiliales isolées.**

Je, soussigné, Éric Boisvert, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, certifie :

- ✧ **QU'**une journée d'enregistrement fut tenue le 21 septembre 2026 pour l'approbation de la résolution numéro 210-26;
- ✧ **QUE** le nombre de personnes habiles à voter sur la résolution numéro 210-26 est de 298 personnes;
- ✧ **QUE** le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 41 demandes;
- ✧ **QUE** le nombre de signatures apposées est de 62.

Je déclare :

**QUE** la résolution numéro 210-26 intitulée : Adoption du second projet de résolution visant à approuver la demande de PPCMOI numéro 14 - Lots 2 642 395, 2 642 397 et 2 642 398, 1171, 1173, 1175, rue du Pont – Construction d'un ensemble immobilier de 46 logements, sous la forme de cinq habitations multifamiliales isolées n'est pas réputé approuvé par les personnes habiles à voter et qu'un référendum pourra être tenu.

DONNÉ À SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON,

Ce 21<sup>e</sup> jour de mois de septembre 2026 par :

*(S) Eric Boisvert*

Éric Boisvert, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier